

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 24 juin 2025

Séance du 24 juin 2025
Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 96

Présents à la séance : 51
Votants : 67

Date de la convocation :
12 juin 2025
Date de l'affichage :
02 juillet 2025

Objet de la délibération

**Refus de réception des
remorques non bâchées
en déchèteries**

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-quatre du mois de juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Ms BARBOTTE Alain, BESSON Stéphane, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BRAUD Benjamin, CHASSERY Robert, CLERC Christian, COLIN Jean-François, COUCHOUX Eric, DAVID Frédéric, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, FATET Alain, FERRIER Antoine, GALOPIN Christophe, GAUTHIER Bernard, GROS Stéphan, GUICHARD Christian, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MARICHY Patrick, MERLIN Denis, MOREY Pascal, PERNIN Philippe, PERRET Michel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, THIÉRIOT Yanick, TREFFOT Claude, VADOT Anthony, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre, Mmes BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, COUILLEROT Chantal, DEJEAN-AGRON Marie, DUPONT Martine, DUROUX Nadine, FAUVEY Audrey, GUIGON Martine, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, POULARD Magalie, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia.

Excusés (représentés par) : M BONDIER Patrick (BRAUD Benjamin), Mme BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), M BORNEL Daniel (VADOT Anthony), Mme COLIN Christelle (FATET Alain), M COULON Jean-François (PERNIN Philippe), M FARIA Xavier (CHAUSSAT Virginie), M GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), M GONTCHARENKO Alain (BLANC Eric), Mme GROSS Stéphanie (DUROUX Nadine), Mme JAILLET Françoise (FAUVEY Audrey), M MASSOT Denis (CLERC Christian), M MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain), Mme RODOT Nelly (SERRAND Franck), M TABOURET Christophe (MALIN Jacky), Mme VINCEROT Béatrice (TREFFOT Claude)

Excusés non représentés : Mme BAILLET Pascale, M CAMUS Denis, M CHAMBON Dominique, M CLERC Jean-Yves, Mme DIMBERTON Marie, Mme GRAPIN Annick, Mme JAEGER Claire, Mme LARUE Anne, Mme PUGEAUT Angéline.

Absents : M BADET Guillaume, M BERNARD Théo, M BEY Pascal, Mme BOISSOT Agnès, M CAUZARD Philippe, M COLIN David, Mme DA SILVA Mariana, M DE VECCHI Eric, M FERRE Jérémy, Mme FRAPPET Martine, Mme GAUTHIER Sophie, Mme GUILLOT Jennifer, Mme MALAISE Laure, Mme MALOIS Jessica, M MORAND Johan, M PILLON Christophe, M REBOULET Jean Michel, M VIVANT Jérôme, Mme WILLAUER Françoise, M WITMANS Matthijs.
○○○○○

Monsieur le Président expose que suite à la demande de nombreux maires, lors d'une précédente assemblée, il avait été décidé de refuser les remorques non bâchées en déchèteries.

Une grosse communication sur le sujet avait alors été faite et les gardiens ont informé les usagers en défaut de bâchage. Cependant, le règlement de déchèteries n'a pas été amendé à ce moment-là. Afin de faciliter la tâche des gardiens, et d'officialiser totalement la démarche Monsieur le Président propose d'ajouter au règlement de collecte :

« 2.5 Limitation de l'accès aux déchèteries

Un dernier alinéa sera ajouté : Les remorques doivent être bâchées afin d'éviter toute perte de matière sur la voie publique. Le gardien refusera l'accès de la déchèterie si cette obligation n'est pas respectée. »

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à modifier le règlement des déchèteries comme proposé.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser M. le Président à modifier le règlement de collecte.

Fait et délibéré le 24 juin 2025

Pour extrait conforme

Le Président,
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 01 juillet 2025.

Publié, affiché, notifié le 02 juillet 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2025

Application agréée E-legalite.com